



Déménagement de la mère et droit de dvh

Par **Daane**, le **31/08/2008** à **23:51**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis décembre 2005 à mon initiative et j'ai un DVH classique (1weekend sur 2, 1/2 des congés scolaires), j'habite à 40km du lieu de résidence de mon enfant (12ans). Je n'ai pas perdu mon autorité parental.

Je viens de recevoir un courrier en AR le 20 aout stipulant que la mère de mon enfant déménage au 1er Septembre à plus de 250km (dans les faits, elle a déjà déménagé) avec le motif qu'elle a acheté une maison dans la même localité de ses parents. Je sais qu'elle continuera à avoir son travail sur le lieu de son ancien de domicile. Je n'ai pas été informé de la déscolarisation (changement de collège).

Voulant être consiliant, par courrier je lui ai demandé comment elle voyait les modalités de DVH compte tenu de l'éloignement. La réponse par SMS est je cite:

qu'il n'y a pas de problème, tu peux venir chercher ton fils comme tu l'entends si tu préviens à l'avance et qu'aucun autre courrier (jaf sous entendu) n'est nécessaire puisque que tu es en obligation de venir chercher ton enfant.

Je pense plutot qu'elle veut m'éloigner de mon fils sachant très bien que mes obligations professionnelles ne me permettent pas d'être disponibles sur tous les weekend entiers (astreinte et travail de weekend) d'autant que je n'ai pas non plus des congés à rallonge.

Quels sont mes recours ?

Faut il que j'interpelle le JAF directement ou je passe par un avocat ?

Quelles compensations financières puisse je demander pour les frais supplémentaires (Voyage + hotel pour les weekend) car je ne compte pas renoncer à mes DVH et la PA et PC me prennent déjà 1/3 de mon salaire net?

Quel JAF est compétant sachant que mon divorce a eu lieu dans un département, mon lieu de domicile est dans un autre et celui de mon ex-épouse dans un troisième ?

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous pourriez prendre à lire et de répondre à ce post.

Cdt

Daane